

RÈGLEMENT INTÉRIEUR CAMPING LE RELAX

LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE CONSISTANT À FAIRE TOUT CE QUI NE NUIT PAS À AUTRUI ET SE TERMINANT LÀ OÙ COMMENCE CELLE DES AUTRES:

nous vous prions de bien vouloir respecter le présent règlement.
Toute personne ne le respectant pas sera priée de partir sans avertissement.

CONDITIONS D'ADMISSION

Dès leur arrivée nos amis Campeurs doivent se présenter à l'accueil. Il est formellement interdit de s'installer sans avoir reçu l'accord et rempli les formalités d'usage.

FORMALITÉS DE POLICE

Toute personne devant séjourner dans le camp doit au préalable présenter au responsable du bureau d'accueil ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la législation.

INSTALLATION

La tente ou la caravane, le matériel et les personnes doivent être installés à l'emplacement indiqué par le responsable.

BUREAU D'ACCUEIL

en haute saison Juillet et Août

OUVERT DE 8h15 à 19h45

(le samedi et le dimanche: pause déjeuner entre 13h00 et 15h00)

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services proposés par le camp, les informations pratiques et touristiques de la région et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

REDEVANCES

Les redevances sont payées à l'accueil, leur montant est fixé suivant le tarif affiché à l'entrée du camp. Nos amis Campeurs sont invités à prévenir de leur départ la veille de celui-ci.

NUISANCES SONORES

Les usagers du camp sont priés d'éviter tous les bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores (transistors, autoradios, téléviseurs etc...) doivent être réglés en conséquence.

DE 22h30 à 8h00 LE SILENCE EST DE RIGUEUR.

VISITEURS

Les visiteurs seront admis dans le camp de 11h00 à 22h30 sous la responsabilité de leurs hôtes après DÉCLARATION OBLIGATOIRE au bureau dès leur arrivée. le non-respect de cette consigne donnera lieu à une expulsion immédiate.

REDEVANCE: affichée au tarif; cette redevance ne donne pas l'accès à la piscine.

Les véhicules des visiteurs devront obligatoirement stationner au parking, aucun véhicule sur les emplacements.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

À l'intérieur du camp les véhicules doivent rouler à 10 km/h MAXIMUM

La circulation est interdite entre 22h30 et 8h00.

Ne peuvent circuler dans le camp que les véhicules appartenant aux résidents. Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements libres, ne doit jamais entraver la libre circulation ni empêcher l'installation de nouveaux campeurs.

En dehors de l'ouverture de la barrière les campeurs doivent laisser leur véhicule sur le parking de nuit (accès par le deuxième portail).

LE PARKING DE NUIT DOIT ÊTRE LIBÉRÉ AVANT 10h30 POUR LAISSER PLACE AUX ANIMATIONS.

TENUE DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la bienséance, à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camp.

Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol.

Les caravaniers doivent obligatoirement vider leurs WC chimiques dans les installations prévues à cet effet. (un vidoir aux sanitaires N°1 et N°3)

Le dépôt des ordures et déchets est strictement réglementé; merci de suivre les instructions qui vous sont distribuées à l'accueil.

Le lavage doit se faire dans les bacs spécifiques
(pas de vaisselle ou de coquillages dans les bacs à laver le linge)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR CAMPING LE RELAX

PRÉSERVATION DES ESPACES VERTS

L'étendage du linge est toléré à condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins.
IL NE DEVRA JAMAIS ÊTRE FAIT À PARTIR DES ARBRES.
Les plantations et les décorations florales sont là pour votre plaisir. **MERCI DE LES RESPECTER.**
Il est interdit aux campeurs de planter des clous dans les arbres ou de couper des branches.
Toute réparation découlant de dégradation commise à l'égard de la végétation, des clôtures ou des installations du camp sera à la charge de son auteur.

INCENDIE ET SÉCURITÉ

Les feux ouverts sont rigoureusement interdits, les réchauds doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement.
Il est **INDISPENSABLE** à chaque campeur de connaître les consignes de sécurité incendie, l'affichage de ces consignes se trouve à chaque bloc sanitaire et à la réception.
En cas d'incendie **AVISER IMMÉDIATEMENT LA DIRECTION.**
Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.
VOL: les usagers du camp sont invités à prendre les précautions d'usage pour la sauvegarde de leur matériel.
Signaler tout de suite à la direction la présence de toute personne suspecte dans l'enceinte du camping ou même à proximité immédiate.

JEUX ET PISCINE

Les enfants jouent sous la surveillance et la responsabilité exclusive de leurs parents ou accompagnateurs; ces derniers doivent veiller à ce que les enfants ne jouent pas dans les sanitaires.
Aucun jeu violent et l'utilisation de bicyclette ne sont autorisés à proximité des installations.
La salle de réunion ne peut pas être utilisée pour de jeux mouvementés sans encadrement spécifique.

UN RÈGLEMENT PROPRE À LA PISCINE EST AFFICHÉ À L'ENTRÉE DE CELLE-CI. MERCI DE LA LIRE ET DE L'EXPLIQUER AUX JEUNES ENFANTS. LA SÉCURITÉ ET L'HYGIÈNE DEVOUS TOUS EN DÉPEND

ANIMAUX

Les chiens (autorisés par la législation française) et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Il ne doivent jamais être laissés au camp, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Leurs "promenades" devront se faire en dehors du camp.

TATOUAGE ET CERTIFICAT DEVACCINATION ANTI-RABBIQUE SONT OBLIGATOIRES.

TÉLÉPHONE- COURRIER

Les messages téléphoniques seront notés pendant les heures d'ouverture du bureau, sauf messages à caractère urgent remis directement aux intéressés, ils seront affichés au bureau.
Le courrier est au bureau à partir de 13h00 (approximativement); passez le prendre.

GARAGE MORT

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain qu'après accord de la Direction et seulement à l'emplacement indiqué.

CHEF DE CAMP

Il est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du Camp, il a le devoir de sanctionner les manquements graves au présent règlement et , si nécessaire, d'expulser leurs auteurs.

Une boîte spéciale destinée à recevoir vos idées ou réclamations .Celles-ci ne seront prises en considération que si elles sont identifiables, signées et datées.